

ACTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES PRATICIENS AUX PRUD'HOMMES

**La CCMSA fait machine arrière
et reprend point par point
l'argumentaire du SNPMA
(Jurisprudence, code des impôts,
préconisation aux URSSAF...)**

Philippe MAHOT a engagé une action personnelle auprès du Conseil des Prud'hommes, il demande **l'application à l'ensemble des praticiens** de la nouvelle position de la MSA, avec :

- Bulletin de salaire négatif
- Remboursement des charges sociales (ce que propose uniquement la MSA)

MAIS AUSSI

- Remboursement de l'impôt sur le revenu
- Remboursement des frais de justice engagés

Conciliation en octobre 2021. Vous serez informés.

Soyez acteurs de votre défense

**ADHEREZ, RENOUEVEZ, RE ADHEREZ
AU SNPMA !**

www.snpma.com

A diffuser largement à tous les praticiens

Rappel de cotisation 2021

	Tarifs
Praticien à temps complet <i>(ou exerçant à plus de 50% de temps de travail)</i>	225 €
Praticien à mi temps <i>(ou exerçant à moins de 50 % de temps de travail)</i>	175 €
Praticien retraité <i>(ou non actif)</i>	70 €
Première adhésion	130 €



Merci de libeller votre chèque

à l'ordre du SNPMA

et adressez-le au

**SNPMA
Les Nègles
65 allée des Aiguilles
13420 GEMENOS**

***Pour un exercice à temps complet,
la cotisation représente 0,20 € par jour !***



**EN 2021, LES TARIFS RESTENT IDENTIQUES
A CEUX DES ANNEES PRECEDENTES**